

# La Nation

Journal vaudois

Bimensuel hors-parti fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.- Compte postal 10-4772-4



## L'empire contre les nations

L'empire et la nation sont les deux grandes formes d'unité politique. Chacune présente ses avantages, ses limites et ses manques.

L'empire vise une universalité quantitative. Son symbole est un globe surmonté d'une croix, comme sur les armoiries de Grandvaux. Il n'a théoriquement d'autres limites que celles du monde, d'où son esprit conquérant, son *impérialisme*. Mais la multiplicité des peuples, leurs religions, leurs mœurs subsistent sous l'administration commune. L'empire laisse à chaque Etat le souci de son propre bien commun. Il suffit qu'il lui fasse allégeance et respecte son ordre.

La légitimité de l'empire repose sur sa force et l'ordre pacifique qu'il garantit. Cet ordre est constamment menacé, faiblesse normale d'une institution politique qui ne s'est pas établie sur une communauté humaine unie en profondeur.

La nation, dont le symbole est une couronne fermée, vise à restaurer une unité humaine plus complète, mais sur un territoire limité. Après Bouvines, le roi de France se dit « empereur en son royaume »: il se satisfait des limites de son territoire mais il en est le seul maître après Dieu.

La nation gagne en profondeur humaine ce qu'elle perd en extension territoriale. Contrairement à l'empire,

elle réalise l'unité linguistique, celle des mœurs, du droit, des institutions. Dès la Réforme, et jusqu'à la Révolution, la religion elle-même constitue un élément explicite de l'unité nationale: *cujus regio, ejus religio*. Les frontières sont sacrées.

Certains voient dans la nation le triomphe du particulier, par opposition à l'empire qui incarnerait l'universel. En réalité, la nation tend elle aussi à l'universalité, mais à travers les contingences de sa langue, de ses mœurs, de son histoire. Preuve en est qu'à son acmé, son rayonnement dépasse le territoire et l'époque où elle fleurit. Elle répond ainsi d'un seul mouvement au double besoin humain d'enracinement et d'universel.

Les empires se font et se défont. La synthèse nationale est si puissante qu'elle n'arrive pas à disparaître. La nation polonaise, malmenée en tous sens par l'histoire, la nation française résistante depuis plus de deux siècles à une idéologie républicaine contraire à sa nature, la nation juive subsistant après deux mille ans de diaspora nous apparaissent comme indestructibles.

Sortons du dictionnaire. La distinction entre l'empire et la nation n'est de loin pas si nette dans la réalité. D'autres facteurs d'unité ou de désunion, religieux, linguistiques, idéologiques, sans parler des vicissitudes de

l'histoire, des erreurs et des guerres, traversent et bousculent leur destin.

L'apparition des idéologies a contribué à brouiller un peu plus les choses. Toute idéologie est impériale, car elle tend invinciblement à s'étendre aux confins du monde: le communisme international est impérialiste, le socialisme sans frontières est impérialiste, le libéralisme mondialiste est impérialiste, la démocratie égalitaire est impérialiste.

Paradoxalement, même l'idéologie nationaliste est impérialiste. Ses partisans veulent faire profiter l'univers entier de l'absolue supériorité de leur civilisation. Ce fut le cas dès les guerres européennes conduites par les révolutionnaires de 1789. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les colons français enseignaient aux petits Sénégalais l'histoire de leurs ancêtres les Gaulois.

Quand Denis de Rougemont s'en prend à l'« Etat-nation », c'est à cette dérive impérialiste de la nation qu'il en a. On peut regretter que le penseur neuchâtelois, partisan de la forme impériale, n'ait pas fait subir la même critique aux dérives modernes de l'empire.

Car si le nationalisme est devenu impérialiste, l'empire moderne, lui, se présente comme la nation de l'avenir.

Il ne lui suffit pas d'imposer son ordre extérieur aux Etats. Il veut abolir leurs frontières, aligner leurs institutions et leurs mœurs, assurer la libre circulation du monde entier sur le monde entier. Ce sont ses propres « mœurs » qu'il veut imposer, mélange d'égalitarisme, de planification étatique et de marché libre, les uns et les autres croissant indéfiniment.

Tous, libéraux et socialistes, fonctionnaires et libertaires, Etats européens et Etats-Unis d'Amérique, tombent d'accord pour exiger la croissance de cet empire et son droit absolu à exclure, voire à bombarder quiconque y fait obstacle. C'est peut-être une explication de la haine enfantine qu'ils vouent en bloc au président Poutine, dont le nationalisme russe traditionnel s'oppose radicalement à l'avancée planétaire de l'empire moderne.

Dans cette perspective d'alignement mondial, la lutte pour le maintien de nations souveraines, si petites soient-elles, relève du salut de l'humanité. Il ne s'agit pas d'opposer un absolu national à l'absolu de l'empire moderne, mais de protéger l'indépendance de la communauté nationale, cadre possible d'une relation humaine et cohérente avec le pouvoir qui la conduit.

Olivier Delacrétaz

**La nation tend à l'universalité à travers les contingences de sa langue, de ses mœurs, de son histoire.**

### Félicitations

Notre ami et collaborateur Yves Guignard a épousé samedi 4 octobre 2014 Mlle Christine Mantke-Goumaz en l'Eglise collégiale de Notre Dame de l'Assomption de Romont.

Notre ami et collaborateur Xavier Panchaud a épousé samedi 25 octobre

Mlle Bénédicte Emonet en l'Eglise Saint-Etienne de Sembrancher.

Nous adressons aux nouveaux mariés nos plus vives félicitations et nos vœux de bonheur les plus sincères.

Réd.

### Votations du 30 novembre:

Initiative « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) »: **NON**

Initiative « Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles » (Ecopop): **NON**

Initiative « Sauvez l'or de la Suisse (initiative sur l'or) »: **OUI**

La victime est un coupable comme les autres



# Quand Marie-Claire va trop loin et que seule une femme peut le dire

Ceux qui souffrent déjà de me voir quotidiennement apparaître sur le fil d'actualités de leur compte Facebook, savent déjà combien cette citation m'a interpellée, révoltée, enragée:

*L'expression « femme puissante » est un oxymore. Nous sommes désignées comme femme à cause de notre impuissance. Le mot femme disparaîtra un jour.*

Nous devons cette déclaration à Marcela Iacub, écrivain cité dans le supplément au numéro 747 du magazine féminin *Marie-Claire*. Elle semble assez clairement dénoncer le fait que seul un homme peut, à l'heure actuelle, être qualifié de « puissant ». Mais de quelle puissance parle-t-elle? En a-t-elle elle-même une idée claire et précise ou ne prend-elle pas tout simplement un plaisir tout à fait fantasmagorique à se victimiser? Et puisque femme rime forcément avec une impuissance globale à ses yeux, que fait-elle de la catastrophe à l'échelle planétaire que représenterait une impuissance masculine généralisée?

J'eus beau m'être trouvée dans une patinoire aussi frigorifique que valaisanne au moment de lire ces mots, mon corps tout entier s'est enflammé. Les revendications « féministes » d'il y a cinquante ans, et dont je récolte aujourd'hui (avec

reconnaissance) les fruits, se sont-elles dégradées à ce point? Le féminisme, en revendiquant l'abolition de toujours plus de termes dont la seule fonction est pourtant de désigner une tranche de la réalité concrète et objective qui nous entoure, serait-il révolu, désuet? Son triomphe, tout occidental, aurait-il dérivé sur un discours qui n'a de politique et polémique que le nom? C'est l'inquiétude qui a dicté la rédaction du présent article.

A aucun moment, ce dernier ne fera abstraction ou omission des sévices sexuels et autres infamies infligées au sexe féminin, au nom d'une idéologie extrémiste ou religieuse. Il se veut optimiste et convaincu du fait que ces atrocités, contrairement à la risible succession des cinq lettres du mot « femme », disparaîtront dans les décennies à venir. Les questions qui intéressent aujourd'hui la jeune lectrice de *Marie-Claire* soussignée sont les suivantes:

Qu'est-ce que le féminisme aujourd'hui, dans l'Europe laïque, moderne et libérale qui est la nôtre? Mais aussi, qu'est-ce que ne pas être féministe? Et puisque l'heure est à la mise à jour des lexiques

et vocabulaires, le « féminisme » est-il encore un terme d'actualité?

Par exemple, peut-on aujourd'hui encore saluer la lutte des femmes en faveur d'une plus grande visibilité médiatique alors que les squelettes pathologiques qui défilent sur les podiums se comptent par centaines? Mais aussi, peut-on encore s'émerveiller du progrès qui tend à toujours plus d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes lorsque, sur une campagne publicitaire pour préservatifs masculins, figurent... deux femmes? Je veux bien reconnaître que, sujette aux otites à répétition, j'étais peut-être absente le jour où une dame est venue faire mon éducation sexuelle en primaire, mais ma bonne volonté n'ira pas plus loin.

Enfin, les revendications féministes qui vécurent leurs heures de gloire lorsque, un certain mois de mai 1968, les Champs-Élysées se dévalaient seins nus, ont-elles encore leur place dans nos réflexions contemporaines sur le rapport homme-femme? Les fameuses et non moins envahissantes *genderstudies* n'auraient-elles pas fini par remplacer le féminisme sur la scène des frustrations humaines engendrées par l'incapacité de l'humanité à admettre l'idée que, si « nous sommes tous égaux, certains le sont plus que d'autres »? Le génie comique de Coluche, au moins, demeure.

« Tous différents, tous égaux », je veux bien. Mais le féminisme moderne et contemporain, à force d'abolir les différences, n'abolit-il pas aussi l'expérience

de la rencontre de l'autre ainsi que la reconnaissance du fait que tout être humain est unique et singulier, tant du point de vue sexuel que comportemental, caractériel et générationnel? A force de revendiquer ses droits en tant que femme libre et émancipée, la femme moderne n'est-elle pas en train de se prendre à son propre piège en se cloî-trant littéralement dans ses désirs et en se prenant les pieds dans le filet de ses principes? Prête à tout pour ne jamais être ne serait-ce que soupçonnée d'agir en fonction d'une exigence sociale extérieure à son être intime, la fameuse femme libérée, pour qui tout n'est « pas si facile », se serait-elle épuisée?

Beaucoup de questions, peu de réponses. Au-delà des inégalités salariales qui ne subsisteront pas longtemps, l'histoire du féminisme occidental serait-elle parvenue à son terme? C'est sur l'impression d'une réponse positive à cette dernière question que nous concluons cet article, à défaut de pouvoir le faire en affirmant qu'« ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants ». Ce serait en effet non seulement admettre l'idée qu'une femme puisse sincèrement désirer faire l'expérience de la maternité, mais surtout reconnaître que, pour vivre celle-ci, il faut un homme et une... femme. Littéralement.

Charlotte Monnier

*L'article de notre collaboratrice propose de distinguer un féminisme pondéré qui fut utile à une certaine époque et un féminisme moderne qui, n'ayant plus de raison d'être, s'est radicalisé jusqu'à l'absurde pour éviter de disparaître. Nous revenons sur la question. Réd.*

## L'hydraulique à sec

Le marché de l'électricité est dérégulé. Plusieurs Etats – surtout l'Allemagne, aussi la Suisse – subventionnent fortement les nouvelles énergies renouvelables (éolienne, solaire); comme leur apport est intermittent et irrégulier, de puissantes centrales à énergie fossile, chez nos voisins du nord, produisent simultanément du courant; et continûment, car il serait trop coûteux de les éteindre et de les rallumer selon les besoins, si bien qu'il y a surproduction et vente à prix de liquidation. La bourse européenne affiche des montants de 3 à 5 centimes par kWh, parfois moins, voire zéro!

Notre pays contribue à sa manière à la surproduction en garantissant le rachat à prix coûtant (quatre ou cinq fois plus que le prix moyen du marché) de l'électricité produite dans des conditions onéreuses et aléatoires, provenant du soleil et du vent. Il entend ainsi préparer la transition vers l'abandon des centrales nucléaires (hâtivement proclamé après l'accident de Fukushima, alors que le Japon lui-même veut remettre en service certaines usines atomiques) et faciliter l'essor de techniques qu'on espère rentables dans l'avenir; ce qui est possible pour le solaire, mais non pour l'éolien dont la productivité ne progresse pratiquement plus.

Or cette situation a un autre effet: elle rend non rentable l'électricité hydraulique, en butte à la concurrence subventionnée; elle condamne notre mythique houille blanche, helvétique à 100%, non polluante, injectable à volonté, notre trésor alpin. Les compagnies n'investissent plus dans ce domaine, où il y aurait encore des possibilités d'agrandissement et d'optimisation. Pire: on renonce à l'entretien; la centrale de Chandolin, nous dit-on, est à l'arrêt. Et

pendant ce temps, nous importons du courant allemand générateur de CO2... Belle victoire environnementale!

Les compagnies productrices, dont la santé financière suscite ici ou là quelques inquiétudes, notamment pour les dernières qui ont investi dans le pompage-turbinage, demandent l'aide publique. Les seigneurs des barrages deviennent mendiants. Il en est question à propos du paquet de la « Stratégie énergétique 2050 », mûre pour être traitée au Conseil national. Mais une subvention n'est jamais accordée sans conditions, ce qui signifie que l'Etat central deviendrait responsable des investissements de ces entreprises, dont la fédéralisation à froid n'aurait rien de plaisant.

Pourquoi ne pas instituer une protection globale, non dirigiste au niveau des entreprises, en créant une taxe à l'importation? Un prix plancher serait fixé, correspondant au prix de revient d'une électricité non subventionnée sur le marché européen. Son produit pourrait être versé à Swissgrid, le transporteur. Nos hydro-électriciens retrouveraient leur compétitivité, à armes égales. Objection numéro 1: cela renchérirait le courant pour nos industriels, dont certains profitent des prix bradés; mais quelques petits centimes sur le kWh ne les mettront pas en péril. Objection numéro 2: l'Union européenne ne serait pas d'accord avec cette entrave au libre commerce; mais elle est aussi hostile aux subventions qui distordent la concurrence et cherche à mettre de l'ordre dans ce domaine; nous tirerions en fait à la même corde.

L'enjeu est le maintien de notre patrimoine hydroélectrique.

Jean-François Cavin

Adélaïde de Bourgogne, fille de Rodolphe II et de notre vénérée reine Berthe, a soixante-huit ans lorsque s'éteint notre premier millénaire. Elle va employer les derniers mois qui lui restent à vivre pour remettre de l'ordre du côté de chez nous, en Transjurane helvète. Les seigneurs locaux se querellent et refusent l'autorité de leur roi, Rodolphe le Fainéant, troisième du titre. Ce dernier voyage se présente presque comme un pèlerinage, cette excellente dame étant réputée pour sa piété, sa charité, mais aussi pour son habileté diplomatique. Elle a d'ailleurs été canonisée par l'Eglise (fête le 16 décembre).

## CHRONIQUE VAUDOISE

Jean-Blaise Rochat

Sa pérégrination la mène à Payerne, où elle se recueille sur la tombe de sa mère. A Saint-Maurice, elle sollicite les suffrages du martyr et de ses compagnons. A Genève, elle admire la basilique Saint-Victor, église ronde comme San Stefano Rotondo à Rome, plus belle et plus riche que la cathédrale Saint-Pierre, assure Charles-Albert Cingria dans son livre sur la reine Berthe. Détruite après la Réforme, elle eut pour dernier prieur Bonivard, le fameux prisonnier de Chillon. *Inde Lausonam venit, ibique memo-*

*riam Dei genitricis devotissime adoravit. Quibus in locis a rege et ab episcopis, suis videlicet nepotibus, honorabiliter suscepta, devenit in vicum qui vocatur Urba.* (Ensuite, Adélaïde se rendit à Lausanne, où très dévotement elle adora la mé-

moire de la Mère de Dieu. Et puis, ayant été reçue avec les grands honneurs dans ces lieux par le roi et par les évêques, ses neveux, elle partit dans un bourg qui s'appelle Orbe.) Odilon, son chroniqueur, nous dit qu'elle y demeura quelque temps, s'occupant principalement à soulager les nécessiteux.

Et sa mission politique? Selon le témoignage laconique d'Odilon, elle apporta la paix et « ceux qu'elle ne put amener à ce sentiment, elle les confia à Dieu, selon sa louable habitude ». De retour chez elle, elle meurt le 16 décembre 999, à Seltz en Alsace.

Si ce récit vous intéresse, vous en trouverez une version plus détaillée dans le numéro de lancement (décembre 2014) de la nouvelle revue d'histoire publiée par Justin Favrod sous le titre de *Passé simple*. Elle se présente sous la forme d'un mensuel de vulgarisation dédié à l'archéologie et l'histoire des pays romands. L'abonnement coûte 90 francs. Un site internet présente en détails les buts de la revue ([www.passesimple.ch](http://www.passesimple.ch)).

Contact: *Passé simple*  
Chemin des Combes 12, 1009 Pully  
[justin.favrod@passesimple.ch](mailto:justin.favrod@passesimple.ch)  
Abonnement: [abo@passesimple.ch](mailto:abo@passesimple.ch)

# Mélancolies

Dans la mesure où le temps nécessaire nous est accordé, il faut relire une fois, mieux : une deuxième fois, les *Essais*. N'en déplaise à Pascal (qui jugeait sottise la prétention de se peindre à vif) et plus encore à Malebranche, pour qui : «il n'est pas seulement dangereux de lire Montaigne pour se divertir, à cause que le plaisir qu'on y prend engage insensiblement dans ses sentiments, mais encore parce-que ce plaisir est plus criminel qu'on ne pense. Car il est certain que ce plaisir naît principalement de la concupiscence, et qu'il ne fait qu'entretenir et que fortifier les passions, la manière d'écrire de cet auteur n'étant agréable que parce qu'elle nous touche et qu'elle réveille nos passions d'une manière imperceptible». Rien que ça ! Evidemment, du point de vue de Port-Royal et de l'Oratoire, la mise à l'index s'imposait.

Non que la lecture de Montaigne soit toujours un régal. L'autocritique sans concession qu'il annonce au lecteur se trouve mêlée le plus souvent d'autosatisfaction et il est difficile de s'intéresser aux peintures répétées de son caractère. Il y a aussi ces innombrables citations latines (environ trois par page en moyenne, donc des milliers) que seuls les latinistes de haut niveau, c'est-à-dire universitaires, peuvent traduire à coup sûr, le commun des mortels devant à chaque minute au moins se référer aux traductions en note. N'oublions pas que, par la volonté de son père, Montaigne apprit le latin à six ans, avant le français, et qu'il eut toute sa vie durant une grande passion pour la langue et la littérature latines, les tournures gasconnes de son style lui ayant été d'ailleurs reprochées déjà de son vivant.

S'il faut relire les *Essais*, ce n'est pas tant pour s'extasier de la «modernité» de l'auteur (apôtre comme Erasme et Melancton et bien d'autres de la tolérance en pleine guerre de religions) que pour y découvrir ou redécouvrir, parfois au milieu d'un fatras d'anecdotes, une perle de prix.

Tenons-nous en à un seul exemple, que voici : «Metrodorus disait qu'en la tristesse il y a quelque alliage de plaisir. Je ne sais s'il voulait dire autre chose : mais moy, j'imagine bien qu'il y a du dessein, du consentement et de la complaisance à se nourrir en la mélancholie : je dis outre l'ambition, qui s'y peut encore mesler. Il y a quelque ombre de friandise et délicatesse qui nous rit et qui nous flatte au giron même de la mélancholie. Y a-t-il pas des complexions qui en font leur aliment?»

Et de citer Ovide selon qui il y a quelque volupté dans les pleurs, puis Sénèque pour qui «la mémoire de nos amis perdus nous agrée comme l'amer au vin trop vieux et comme des pommes doucement aigres».

Mélancolie! Vaste univers! Tout d'abord cela relève de la psychiatrie, c'est une pathologie se manifestant sous maintes formes telles que dépression, humeur noire, hypocondrie, cafard, abattement, chagrin, etc., dont on peut se purger (Molière), que l'on peut traiter (Freud). Ce n'est évidemment pas notre sujet, au regard de la formule de Montaigne. Pour l'aspect médical, on peut renvoyer, entre autres, à la thèse de doctorat de Jean Starobinsky, grand spécialiste en la matière.

Au sens bien plus large, comme état d'âme, la mélancholie, terme originaire du grec, peut affecter, légèrement ou fortement, durablement ou sporadiquement, tout être humain (sans parler des grands singes, des chiens, des chats). Aussi loin que l'on remonte, elle se manifeste dans la littérature, les beaux-arts, la musique. Selon le Grand Robert et ses nombreuses citations, «la mélancholie, d'abord considérée comme un état désagréable, devient, avec le préromantisme [...] un état voluptueux, de rêverie désenchantée, mais douce, thème favori des écrivains».

Alors que, curieusement, Diderot ne considère la mélancholie que propre aux jeunes gens, c'est bien entendu à Rousseau que l'on doit le retournement. Dans l'*Emile*, «... la mélancholie est amie de la volupté : l'attendrissement et les larmes accompagnent les plus douces jouissances et l'excessive joie elle-même arrache plutôt des pleurs que des cris».

De là nous passons au romantisme, dont la mélancholie est en quelque sorte la basse continue. A commencer par Châteaubriand. S'il a lu la question précitée de Montaigne («Y a-t-il pas de complexions qui font leur aliment?»), il a dû se sentir visé.

A l'aide du Grand Robert, poursuivons les citations. Tout d'abord celle de Victor Hugo, capable d'être concis : «La mélancholie, c'est le bonheur d'être triste.» (*Les travailleurs de la mer*). Allons jusqu'à Gide : «La mélancholie n'est que de la ferveur retombée.» (*Les nourritures terrestres*) et même jusqu'à Sartre (*La mort dans l'âme*) : «L'eau courante a

comme la musique le doux pouvoir de transformer la tristesse en mélancholie. Toutes deux, par la fuite continue de leurs fluides éléments, insinuant doucement dans les âmes la certitude de l'oubli.»

Mozart? La mélancholie la plus douce mais aussi la plus profonde, généralement non privée d'espérance. Schubert? Il berce mais conduit parfois au désespoir. Et que dire du Brahms des dernières années?

Dans les beaux-arts, après Cranach, après le très célèbre burin de Dürer (*L'ange accablé*) la mélancholie des paysages de Poussin (surtout) et du Lorrain, plus tard de Corot, n'est-elle pas apaisante, incitant à une rêverie euphorique?

Et pour en revenir aux romantiques français (pour les allemands il y aurait trop à dire), il y a le cor de Vigny, le soleil noir de Nerval, les feuilles mortes de Lamartine et de Verlaine, les paradis perdus de Baudelaire. Tout un lamento.

Maintenant, si nous tentons d'établir l'ADN de la mélancholie, nous devons y trouver, passablement mêlés, de la tristesse, de l'accablement à voir fuir le temps, de la délectation morose, mais aussi, n'oublions pas, cette ombre de friandise découverte par Montaigne, ce qui à soi seul devrait lui valoir la palme de la «modernité» à défaut de laquelle, selon les conceptions en vigueur, tout écrivain ne mérite que l'oubli.

Ensuite, fidèles et patients lecteurs, consacrez un week-end à lire ce que Google est impatient de vous apprendre sur la mélancholie, mais n'oubliez pas pour autant l'ombre de la friandise, qui n'est certes pas une madeleine.

Et pour terminer, écoutez l'Adagio pour piano en si mineur KV 540 de Mozart.

Alexandre Bonnard

## Une page d'histoire religieuse

Les fêtes religieuses, comme beaucoup d'autres événements de notre calendrier, ont une histoire et, parfois, soulèvent des enjeux politiques et diplomatiques. La Présentation de Marie au Temple, célébrée en Occident depuis bientôt 650 ans, est de celles-ci. Même si elle commémore un événement antérieur à la naissance du Christ, il aura fallu près de quatorze siècles pour que Rome lui consacre un office.

Cela s'est fait sous l'impulsion d'un homme de grande envergure. Figure peu connue du XIV<sup>e</sup> siècle, Philippe de Mézières est d'abord un voyageur. On peine à imaginer les milliers de kilomètres que l'on peut parcourir alors, sans les facilités que nous connaissons maintenant. Pourtant, les contacts humains entre les peuples de la Méditerranée sont très nombreux. Pèlerinages, croisades, conquêtes, commerce : un trajet de quinze kilomètres tout comme la traversée d'une mer représentent un voyage, une expédition vers un ailleurs. La littérature foisonne sur ce sujet. Au musée de Cluny, à Paris, on peut jusqu'en février 2015 visiter l'exposition «Voyager au Moyen Âge».

Philippe de Mézières est par exemple une des personnes qui permit au roi de France Charles V d'avoir une meilleure connaissance de l'Orient. C'est d'ailleurs certainement l'une des raisons

pour lesquelles le souverain l'a appelé à ses côtés en 1372 afin d'exercer la fonction de conseiller royal et de précepteur du dauphin, le futur Charles VI.

Fort de son expérience de diplomate à travers l'Europe chrétienne et de chancelier du roi de Chypre, Philippe de Mézières revient en Occident avec le grand désir d'y instaurer la fête de la Présentation de Marie au Temple, célébrée en Orient depuis le VI<sup>e</sup> siècle. Fondée sur des textes apocryphes, cette fête trouve son origine à Jérusalem : le 21 novembre correspond à la dédicace de la basilique Sainte-Marie-la-Neuve (la *Nea*) en 543. Elle est ensuite célébrée à Constantinople au VII<sup>e</sup> siècle.

L'adoption d'une fête de l'Eglise grecque orthodoxe par l'Eglise latine pourrait paraître improbable au XIV<sup>e</sup> siècle. Elle est au contraire la preuve d'un désir d'ouverture diplomatique envers les Grecs, à une époque où les deux Eglises cherchent la réconciliation, entre autres dans un besoin mutuel face à la menace ottomane. Dans l'esprit de Philippe de Mézières, la fin du schisme concourt à l'organisation de la croisade. Une chrétienté unie sera plus forte pour reconquérir les lieux saints. La célébration en Occident d'une fête venue d'Orient participe ainsi de cet effort de rapprochement entre les chrétiens.

En 1370, c'est à Venise que Philippe œuvre en faveur de cette fête. Il a déjà offert à la *Scuola San Giovanni Evangelista* de Venise une relique de la Sainte Croix (on peut toujours l'y admirer), héritée du religieux Pierre Thomas, qui se l'était fait remettre par des chrétiens de Syrie. Cette relique est à l'origine du cycle des *teleri*, œuvres picturales représentant les différents miracles opérés par la relique entre les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Proche du pape Grégoire XI, Philippe poursuit avec succès son action à Avignon en 1372. L'année suivante, le Collège de Navarre est le premier à célébrer la Présentation de la Vierge à Paris, sur l'invitation de Charles V. Institutionnalisée en 1585, cet épisode de la vie de Marie est toujours fêté par l'Eglise catholique.

Dans l'esprit de Philippe de Mézières, l'Orient a une double fonction : source de la lumière, il est aussi la destination spirituelle finale de l'homme. Son œuvre littéraire dévoile la dimension symbolique de l'Orient, dont il reste imprégné jusqu'à la fin de sa vie. Une date à l'apparence plutôt banale de notre calendrier révèle ainsi des secrets insoupçonnés, lorsque l'on gratte les vieux manuscrits qui les renferment.

Claire-Marie Schertz

## Optimist

Un jeune Vaudois de 15 ans, Nicolas Rolaz, de Gilly, est devenu champion du monde en voile, dans la catégorie dite des *Optimist* (petits voiliers conçus pour les enfants qui naviguent en solitaire). Membre du Club nautique de Morges, Nicolas a gagné le titre en Argentine, devant plus de 200 concurrents venant du monde entier. Dès l'an prochain, il sera en compétition sur un bateau plus grand, dans la catégorie des 420 (dériveurs pour les jeunes de 15 à 21 ans). Il rêve de participer un jour aux Jeux olympiques. Bravo à lui!

A. Rochat

## La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara Morges

# Une caisse publique cantonale ?

## La servitude offerte n'est pas la souveraineté

Suite à l'échec de l'initiative pour la caisse maladie publique, les perdants du vote ont proposé la mise sur pied de caisses publiques cantonales. Leur but demeure le contrôle et la gestion totale par l'Etat des coûts de la santé. Ce n'est pas la première fois qu'un vote fédéral diviseur donne à imaginer des solutions cantonales différenciées. Nous esquissons quatre possibilités d'évolution. Les deux premières, de nature légale ou constitutionnelle, vont dans le sens des perdants de la caisse unique. Les deux autres nous conviennent.

### Variante faussement fédéralistes

Les socialistes semblent prêts à se contenter d'une simple modification de la LAMal. Celle-ci laisserait aux cantons qui le souhaitent la possibilité d'exclure les caisses privées de leur territoire, et de les remplacer par une caisse publique d'affiliation obligatoire. Extraite de la concurrence, elle appliquerait le catalogue de prestations de la LAMal.

Même facultatif, il s'agit d'un système de fédéralisme d'exécution des plus typiques : la loi fédérale est appliquée par des autorités cantonales. Que la LAMal fixe l'organisation de la caisse cantonale facultative, même dans les détails, est parfaitement imaginable. Ce régime est différencié tant que le régime des caisses privées demeure dans les cantons qui n'ont pas opté pour la caisse publique.

Modifier la LAMal exige cependant une majorité parlementaire loin d'être acquise aujourd'hui. M. Maillard évoquait récemment le lancement possible d'une initiative populaire constitutionnelle<sup>1</sup>. Il s'agirait toujours de fédéralisme d'exécution différencié, comme avec une modification de la LAMal. En plus, cette variante renforce la mauvaise habitude de fixer les tâches cantonales d'exécution (car il ne s'agit pas ici d'une compétence politique) dans la Constitution fédérale.

## Les grands motets de Rameau

De Jean-Philippe Rameau, dont on commémore cette année les 250 ans de la mort, on connaît bien les opéras (*Hippolyte et Aricie*, *Castor et Pollux*, etc.), un peu les pièces de clavecin et beaucoup moins les œuvres religieuses. Il faut dire que Rameau est lui-même en partie responsable de cette situation,

## Condoléances

Mme Anne-Marie Perrin est décédée le 24 octobre dernier, dans sa 92<sup>e</sup> année. Elle était la veuve du Dr Jean-Claude Perrin, établi à Combremont-le-Grand et la maman d'une fratrie de cinq enfants. Elle laisse le souvenir d'une personnalité enjouée et rayonnante.

Nous disons toute notre sympathie à sa nombreuse descendance ainsi qu'à son beau-frère, le Dr Georges Perrin de Grandson, qui a donné à *La Nation* de nombreuses contributions sur les fondements de l'éthique médicale.

La Rédaction

Les perdants du 28 septembre repoussent les questions de souveraineté à l'arrière-plan, voire y sont indifférents. Pour Stéphane Montangero, président du PS vaudois, le niveau de décision reste secondaire<sup>2</sup>. Seule compte la baisse des primes.

### Le fédéralisme d'exécution fait des cantons des entités administratives.

Les partisans de la réforme, tel Mauro Poggia (MCG), en appellent faussement au fédéralisme. Le fédéralisme d'exécution ne respecte pas les souverainetés cantonales. Il utilise les cantons comme des censeurs locaux et les relègue au statut d'entités administratives. MM. Poggia et Maillard n'admettent les spécificités locales que pour des questions organisationnelles ou, plus sournoisement, pour servir de laboratoires à la prochaine réforme fédérale.

### Souveraineté et différenciation

Les perdants de la caisse publique invoquent des différences de conception entre plusieurs régions de Suisse. Ils doivent donc accepter que certains cantons souhaitent des systèmes distincts à la fois du régime actuel et de celui de la caisse publique, cantonale ou non. Nous pensons notamment que le Canton de Vaud peut mener lui-même une politique de santé complète. Une solution où il serait autorisé, par le droit fédéral, à instituer une caisse unique n'est pas satisfaisante. Une souveraineté complète réunit compétence de décision et modalités d'exécution.

Supprimer l'art. 117 de la Constitution fédérale constituerait la variante la plus radicale. La Confédération perdrait sa compétence en matière d'assurance-maladie. Celle-ci retournerait automatiquement aux cantons, sur

la forme et sur le fond. Une telle variante, qui conviendrait vraisemblablement aux grands cantons, a très peu de chance d'être évoquée dans un avenir proche.

La variante que nous sommes prêts à soutenir est celle du fédéralisme différencié. La Constitution fédérale devrait être modifiée pour permettre aux cantons qui le demandent de se faire rétrocéder leur compétence en matière d'assurance maladie. Le catalogue des prestations serait fixé au niveau cantonal et ces cantons décideraient librement de l'organisation de leur système d'assurance-maladie. L'obligation d'affiliation pourrait notamment être relativisée. Cette solution prend en compte la souveraineté, les intérêts et les capa-

ités réelles des cantons. Surtout, cette variante permettrait aux cantons de mener une discussion locale sur le système de santé, puis d'adopter les solutions les plus adaptées aux réalités cantonales. Par ce biais, la liberté des cantons en matière d'assurance maladie est assurée pour l'avenir. Ils ne se contenteraient pas de choisir un système dont l'existence et l'évolution dépendent du droit fédéral et de ses aléas parlementaires.

Félicien Monnier

<sup>1</sup> Pierre-Emmanuel Buss, «Après la défaite, une nouvelle initiative pour créer des caisses cantonales», *Le Temps*, lundi 29 septembre 2014.

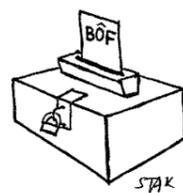
<sup>2</sup> RTS, 19:30 du dimanche 28 septembre 2014.

## Les stalles de la cathédrale de Lausanne à nouveau visibles

Suite à un incendie à la tour lanterne en 1825, il ne restait plus que 10 des 40 stalles réalisées en 1275 lors de la consécration solennelle de la cathédrale de Lausanne. Transportées vers 1857 au château de Chillon afin de meubler la chapelle réaffectée au culte pour les détenus, elles reviennent en 1913 à Lau-

sanne où elles sont remontées dans le bas-côté sud de la cathédrale, puis à nouveau démontées en 1985 pour être soumises à une analyse archéologique. Restaurées et soigneusement remontées, ces stalles, qui témoignent d'un savoir-faire artisanal remarquable, sont maintenant à voir dans le beffroi de la cathédrale.

Fr. Monnier



### Pour en finir avec le principe de non-contradiction

Nous vivons un automne splendide, mais une actualité politique déprimante et ennuyeuse.

## LE COIN DU RONCHON

Le principal thème de discussion est l'initiative Ecopop, qui menace de bloquer l'arrivée de gens bien dont on aimerait qu'ils nous envahissent davantage, mais qui n'empêcherait pas l'immigration de 16 000 nouveaux importuns chaque année. La gauche est divisée, la droite aussi, et la campagne tourne un peu au dialogue d'autistes sourds entre ceux qui parlent dealers et burkas et ceux qui leur répondent horlogers français et infirmières canadiennes. Les partisans de l'initiative nous convainquent de voter non quand les opposants nous donneraient presque envie de voter oui; le problème est que les seconds ont davantage d'audience que les premiers.

A ce propos, on vient d'apprendre 1) que la Cour européenne des droits de l'homme, peut-être pour donner un coup de pouce à Ecopop, avait décidé d'interdire à la Suisse d'appliquer l'accord de Dublin sur les demandeurs d'asile, et 2) que l'administration fédérale, sans doute dans un souci contraire, avait l'intention d'ignorer pour une fois la décision de la CEDH et de poursuivre ses tentatives de ren-

voi. A l'instar de certaines boissons énergisantes, la peur donne des ailes.

L'autre sujet de votation qui déchaîne les passions, c'est la chasse aux privilèges des riches étrangers – dont les Suisses modestes pourraient aussi faire les frais. Le refrain est connu... mais on ne se lasse pas de voir les socialistes se démener pour justifier les privilèges dont profitent leurs propres riches – par exemple lorsque tel ancien magistrat s'accroche bec et ongles à sa confortable rente à vie en plus de ses revenus d'avocat, ou lorsque telle avocate multimillionnaire argue de son bon droit de ne payer aucun impôt pendant une année.

Tous ces scrutins sont assurément moins passionnants que le vote des Catalans sur leur envie d'indépendance, vote que le gouvernement de Madrid a qualifié d'«anti-démocratique».

La notion de *vote anti-démocratique*, qui exprime l'idée que les citoyens répondent à une question que celui qui détient le pouvoir ne veut pas leur poser, est intéressante; elle illustre tout à la fois le dépassement historique du principe de non-contradiction et la conception très chorale que les démocrates ont de la démocratie: *tu chantes ce qu'on te dit quand on te dit, le reste du temps tu la fermes*.

Voilà qui nous conforte dans notre opinion: la démocratie – comme tout le reste – n'est intéressante que lorsqu'elle est anti-démocratique!

Fr. Monnier